



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 65693

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'actuelle absence de prise en charge des enfants déficients mentaux par les caisses d'allocations familiales, au sein de structures associatives à vocation d'animation et d'éveil. Il lui rappelle que le coût à la journée pour les parents de ces enfants déficients mentaux leur incombe pleinement puisque les activités qui leur sont liées ne sont pas considérées comme des « loisirs », alors que les parents d'enfants non dépendants bénéficient d'un allègement de coût par un système de subvention interposé et abondé par les caisses d'allocations familiales. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte faire pour pallier cette injustice flagrante et permettre à des familles - et donc à des enfants en grande souffrance et en grand détresse - de pouvoir accéder plus facilement et à un moindre coût à des structures associatives d'animation et d'éveil dont chacun reconnaît le bien-fondé tant sur le plan psychoaffectif que social.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65693

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5268